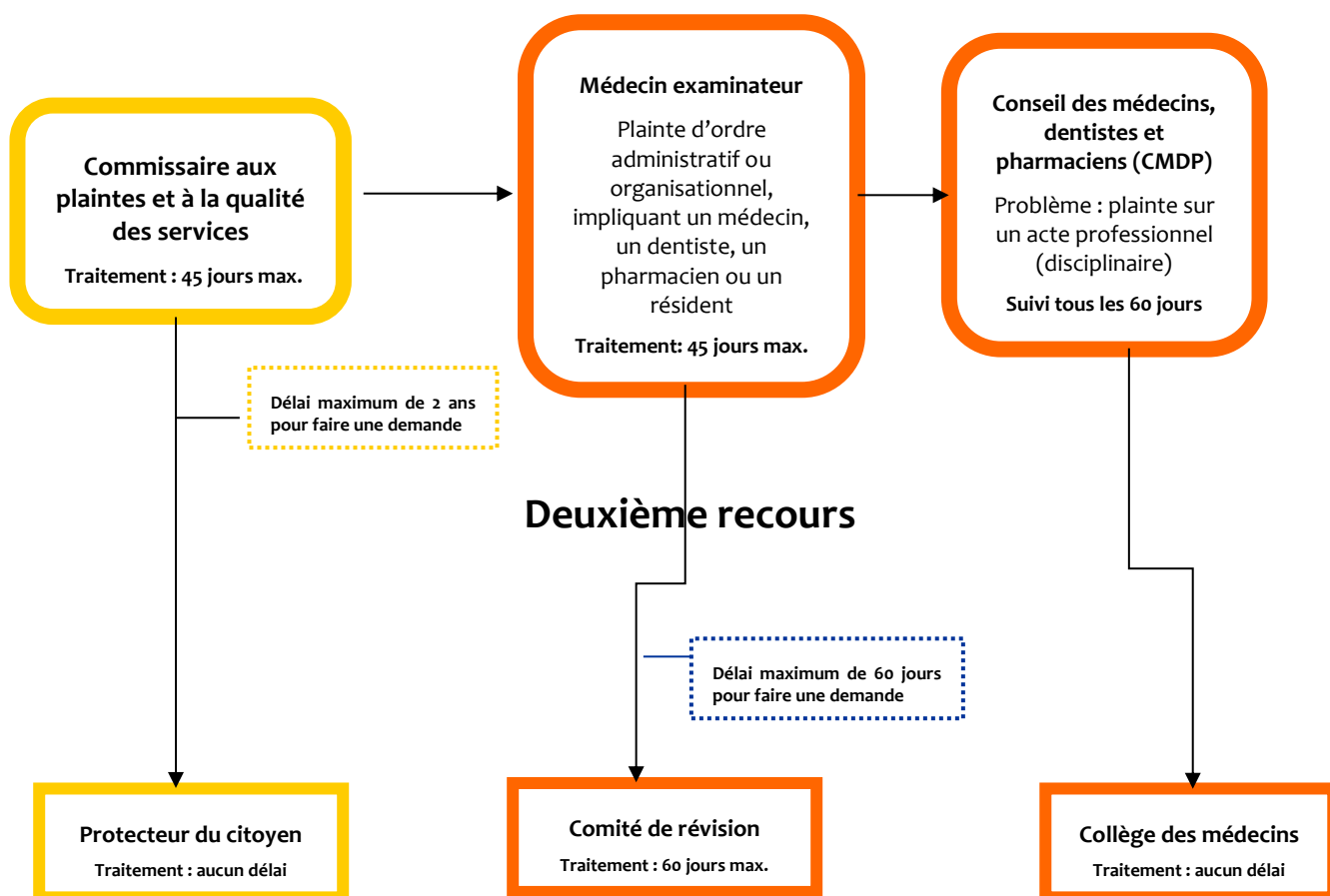


# RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES SANTÉ & SERVICES SOCIAUX

## Plainte concernant :

- les services d'un centre hospitalier, d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée, d'un centre de réadaptation, d'un centre jeunesse, d'un CLSC, d'une ressource intermédiaire ou de type familial
- les services d'un organisme ou d'une personne ayant signé une entente de prestation de services avec l'établissement
- les services d'un organisme communautaire, d'une résidence privée pour personnes âgées, et les services préhospitaliers (ambulance)

## Premier recours



Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Bas-Saint-Laurent (CAAP BSL) est l'organisme mandaté pour vous assister et vous accompagner, pendant votre démarche, de façon confidentielle. Pour nous joindre : 418 724-6501 ou 1 877 767-2227  
Site internet : [www.caapbsl.org](http://www.caapbsl.org) [Facebook](#)